

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Laval

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Laval, tenue le 3 mai 2021 à 18 h 30 par visioconférence, conformément au décret numéro 1039-2020 du 7 octobre 2020.

Nom	Présent	Absent
Membres du CA		
Alexandre-Gingras, Hubert, parent d'élève	X	
Beaulieu, Marie-Soleil, membre de la communauté	X	
Chaanin, Amal, parent d'élève	X	
Charbonneau, Françoise, membre de la communauté	X	
Coallier, Danielle, membre de la communauté	X	
Cummings, Julie, parent d'élève	X	
Dulac, Katya, personnel professionnel	X	
Girard, Frédéric, personnel direction	X	
Laurendeau, Louis-Philippe, membre de la communauté	X	
Liberge, François-Hugues, parent d'élève	X	
Maltais, Caroline, personnel soutien	X	
Martel, Sylvain, membre de la communauté	X	
Ménard, Benoit, personnel enseignant	X	
Mongeon, Maxime, représentant sans droit de vote	X	
Pineda, Christian, parent d'élève	X	
Quirion, Daniel, personnel cadre	X	
Direction générale		
Archambault, Jean-Pierre, directeur général adjoint	X	
Chaput, Sylvain, directeur général adjoint	X	
Gravel, Anne-Lise, directrice générale adjointe	X	
Lavigne, Julie, directrice générale adjointe	X	
Volcy, Yves Michel, directeur général	X	
Secrétariat général		
Duval, Stella, secrétaire générale	X	
Gingras, Isabelle, coordonnatrice	X	
Invités		
Boissonneault, Lucie, directrice du Service des ressources financières	X	
Desrosiers, Jean-Sébastien, directeur des Services éducatifs	X	

POINTS STATUAIRES

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après constat de la procédure de convocation de la séance extraordinaire et du quorum, monsieur François-Hugues Liberge ouvre la séance à 18 h 30 et souhaite la bienvenue aux administrateurs.

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Katya Dulac, et résolu :

Que l'ordre du jour proposé de la séance extraordinaire dûment convoquée soit adopté tel qu'il apparaît ci-après.

Période de questions du public

2.1 Période de questions du public

Points pour décision nécessitant une présentation

3.1 Politique de gestion applicable aux gestionnaires

3.2 Huis clos :

- Demandes de révision de décision

Points d'information nécessitant une présentation

4.1 État de situation budgétaire et réaction sur les règles budgétaires

CA 2020-2021 numéro 048

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

2.1 Période de questions du public

Aucune personne n'est inscrite à la période de questions du public.

POINTS D'INFORMATION

Les informations suivantes sont transmises par la direction générale:

Acquisition d'une école primaire de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier

Le directeur général, monsieur Yves Michel Volcy demande à monsieur Jean-Pierre Archambault, directeur général adjoint, d'informer les membres de l'acquisition prochaine par le Centre de services scolaire de Laval d'une école qui appartient présentement à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, afin de répondre aux besoins d'espace. Cette acquisition est conditionnelle, notamment, à l'autorisation et au financement du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ).

École de la Cime – ratio d'enseignement

Le directeur général, monsieur Yves Michel Volcy demande à monsieur Jean-Pierre Archambault, directeur général adjoint, de faire un état de la situation concernant l'indice de milieu socio-économique (IMSE) de l'école de la Cime qui a été établi au niveau 9. Bien que cet IMSE permette l'application des ratios d'enseignement réduits, il ne sera pas possible pour le Centre de services scolaire de Laval, pour le moment, de réduire les ratios d'enseignement à cette école pour l'année scolaire 2021-2022. Tout d'abord puisque le financement que nous recevons de la part du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) en 2021-2022 ne tient pas compte du nouvel IMSE et parce que cette école ne figure pas encore à l'annexe des conventions collectives applicables. Le Centre de services scolaire de Laval et le conseil d'établissement ont interpellé le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) à ce sujet.

Grève du personnel de soutien du 4 mai

Le directeur général, monsieur Yves Michel Volcy demande à madame Anne-Lise Gravel, directrice générale adjointe, de faire un état de situation concernant la grève du personnel de soutien du 4 mai 2021. Nous avons été avisés officiellement par le Syndicat lavallois des employés de soutien scolaire (SLESS), c'est-à-dire tout le personnel du soutien technique, administratif et en service direct aux élèves (service de garde, TES, PEH, surveillant d'élèves, secrétaire d'école, secrétaire de gestion, magasinier, agent de bureau, etc.), de la tenue d'une grève légale de 24 heures, le mardi 4 mai 2021. Cette grève nationale a assurément un impact sur notre organisation et, considérant les particularités de notre centre de services scolaire, cette journée sera considérée comme une journée pédagogique aux fins du calendrier scolaire. L'utilisation d'une journée pédagogique permet ainsi d'éviter que nos élèves soient privés d'une journée de classe.

COVID - Tests salivaires

Le directeur général, monsieur Yves Michel Volcy fait un état de situation concernant la disponibilité des tests salivaires pour la détection de la COVID-19. Actuellement, toutes les écoles primaires et secondaires de notre organisation peuvent bénéficier des tests salivaires qui seront utilisés en cas de fermeture de groupes, pour dépister le plus rapidement possible les élèves infectés par le virus.

POINTS DE DÉCISION NÉCESSITANT UNE PRÉSENTATION

3.1 POLITIQUE DE GESTION APPLICABLE AUX GESTIONNAIRES : - ABROGATION

ATTENDU que le Centre de services scolaire de Laval doit établir les conditions de travail applicables aux gestionnaires, conformément aux articles 179 et suivants du *Règlement régissant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal*;

ATTENDU que le conseil d'administration a délégué au directeur général le pouvoir de négocier et de conclure les ententes relatives aux conditions de travail du personnel, par le Règlement de délégation de pouvoirs adopté le 8 février 2021;

ATTENDU l'adoption des Conditions de travail applicables aux gestionnaires par le directeur général, lesquelles entreront en vigueur le 4 mai 2021;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'abroger la Politique de gestion applicable aux gestionnaires qui déterminait jusqu'à ce jour les conditions de travail des gestionnaires;

Il est proposé par madame Amal Chaanin, et résolu :

QUE la Politique de gestion applicable aux gestionnaires, de même que la résolution CC 2001-2002 numéro 139, adoptées par le conseil des commissaires le 26 juin 2002, soient abrogées à toutes fins que de droit à compter de ce jour.

CA 2020-2021 numéro 049

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

HUIS CLOS

Il est proposé par madame Amal Chaanin, et résolu

QUE le conseil d'administration siège à huis clos à 18 h 44.

CA 2020-2021 numéro 050

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RETOUR EN ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

Il est proposé par madame Marie-Soleil Beaulieu, et résolu

QUE le conseil d'administration revienne en assemblée délibérante à 19 h 42.

CA 2020-2021 numéro 051

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2.1 DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION

ATTENDU les demandes de révision de décision logées par les parents des 11 élèves dont les coordonnées sont déposées en annexe de la présente résolution sous la cote CA 2020-2021 numéro 052, qui a pour objet de contester la non-reconduction du programme de bain linguistique en 5^e année à l'école Jean-Lemondé pour l'année 2021-2022;

ATTENDU que le comité d'étude des demandes de révision de décision a entendu les parties impliquées dans ce dossier le 29 avril 2021;

ATTENDU que la décision du conseil d'établissement de l'école Jean-Lemondé de retirer le bain linguistique de la grille-matières en 5^e année pour l'année scolaire 2021-2022 est apparue au comité d'étude comme ayant été prise conformément à la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la recommandation du comité d'étude des demandes de révision de décision;

Il est proposé par monsieur Christian Pineda, et résolu :

QUE le conseil d'administration maintienne la décision du conseil d'établissement de l'école Jean-Lemondé quant au retrait du programme de bain linguistique de la grille-matières en 5^e année pour l'année 2021-2022.

QUE la direction générale soutienne les directions d'établissement dans l'accompagnement de la gestion des conseils d'établissements.

QUE le Centre de services scolaire de Laval collabore avec le comité de parents, afin d'outiller les conseils d'établissement à cet effet.

CA 2020-2021 numéro 052

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOIX EXPRIMÉES

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 2

3.2.2 DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION

ATTENDU la demande de révision de décision datée du 25 mars 2021 logée par la mère de l'élève dont les coordonnées sont déposées en annexe, qui a pour objet de contester le refus d'offrir le transport scolaire à son enfant qui est scolarisé à l'école Georges-Vanier, en sport-étude en choix d'école;

ATTENDU que le comité d'étude des demandes de révision de décision a entendu les parties impliquées dans ce dossier le 29 avril 2021;

ATTENDU l'application de l'article 4 de la Loi sur l'instruction publique, qui prévoit que le droit au choix d'école ne permet pas d'exiger le transport lorsque le transport requis pour l'élève excède ce qui est prévu par le centre de services scolaire;

ATTENDU que la direction du Service de l'organisation scolaire et du transport a appliqué la Politique de transport scolaire du Centre de services scolaire de Laval et que la décision est apparue au comité comme étant bien fondée;

ATTENDU la recommandation du comité d'étude des demandes de révision de décision;

Il est proposé par monsieur Daniel Quirion, et résolu :

QUE le conseil d'administration maintienne la décision de la direction du Service de l'organisation scolaire et du transport quant au refus d'offrir le transport scolaire à l'élève dont les coordonnées sont déposées en annexe de la présente résolution sous la cote CA 2020-2021 numéro 053.

CA 2020-2021 numéro 053

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2.2 DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION

ATTENDU la demande de révision de décision datée du 19 avril 2021 logée par le père de l'élève dont les coordonnées sont déposées en annexe, qui a pour objet de contester le refus d'admettre l'élève au préscolaire 4 ans à l'école Eurêka pour l'année 2021-2022;

ATTENDU que le comité d'étude des demandes de révision de décision a entendu les parties impliquées dans ce dossier le 29 avril 2021;

ATTENDU que l'élève ne réside pas dans l'aire de desserte de l'une des écoles où la maternelle 4 ans est offerte;

ATTENDU que les Critères d'inscription du Centre de services scolaire de Laval ont été appliqués et que la décision est apparue au comité d'étude comme étant bien fondée;

ATTENDU la recommandation du comité d'étude des demandes de révision de décision;

Il est proposé par madame Françoise Charbonneau, et résolu :

QUE la décision soit maintenue quant au refus d'admettre à la maternelle 4 ans à l'école Eurêka, pour l'année scolaire 2021-2022, l'élève dont les coordonnées sont déposées en annexe de la présente résolution sous la cote CA 2020-2021 numéro 054.

CA 2020-2021 numéro 054

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINTS D'INFORMATION NÉCESSITANT UNE PRÉSENTATION

4.1 ÉTAT DE SITUATION BUDGÉTAIRE ET RÉACTION SUR LES RÈGLES BUDGÉTAIRES

Madame Lucie Boissonneault, directrice du Service des ressources financières, présente un état de situation budgétaire 2020-2021, ainsi qu'un état de situation sur le projet des règles budgétaires 2021-2022.

Levée de la séance : l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 25.

FRANÇOIS-HUGUES LIBERGE
Président du CA

STELLA DUVAL
Secrétaire générale